

TABLE DES MATIERES

A. REGLEMENT FCI

A.1 introduction

A.2 catégories

A.3 parcours

A.3.1 général

A.3.2 Conception de parcours FCI

A.3.3 Epreuves de la FCI

A.4 Obstacles FCI

A.5 Jugements

A.5.1 Pénalités

A.5.2 Pénalités spécifiques à certains obstacles

A.5.3 Elimination

A.5.4 Cas de force majeure

A.6 Résultats

A.7 organisation d'une compétition internationale de la FCI

A.8 Epreuves/ Classes et catégories

A.8.1 Epreuves internationales FCI

A.8.2 Epreuves nationales par les OCN FCI

B. CHAMPIONNAT DU MONDE D'AGILITY DE LA FCI

A. REGLEMENT FCI

Les organisations Canines Nationales (OCN-FCI) sont invitées à promouvoir les valeurs de l'agility de la FCI et le règlement défini par la FCI ;

L'objectif principal du règlement d'agility de la FCI est d'établir une norme pour les compétitions internationales de la FCI et de servir de base pour les préconisations internationales de la FCI en matière de jugement et d'équipement. Les OCN de la FCI devraient les utiliser comme base pour élaborer leurs propres règlements, en les modifiant seulement pour répondre aux besoins locaux.

Le règlement et les préconisations de la FCI doivent être appliquées lors des événements internationaux.

A.1 INTRODUCTION

L'agility de la FCI est une discipline ouverte à tous les chiens en bonne santé et en bonne forme physique.

Le but de l'agility est pour les chiens de négocier différents obstacles dans un ordre défini et dans un temps imparti. Il s'agit d'une activité éducative et sportive destinée à évaluer et à améliorer l'intelligence du chien et à améliorer son intégration dans la société.

Il nécessite un bon rapport entre le chien et le conducteur, conduisant à une parfaite compréhension mutuelle. Les participants doivent d'OCN posséder les bases élémentaires d'éducation et d'obéissance.

A.2 CATEGORIES

Dans les compétitions internationales de la FCI, il existe **quatre** catégories :

- S (Small) : pour les chiens mesurant moins de 35 cm au garrot
- M (Medium) : pour les chiens de 35 cm ou plus et de moins de 43 cm au garrot
- **I (Intermediate) : pour les chiens mesurant 43 cm ou plus et moins de 48 cm au garrot**
- L (Large) : pour les chiens mesurant **48** cm ou plus au garrot.

Remarque : Les chiens ne peuvent concourir que dans une seule catégorie. Il est recommandé que la hauteur des chiens concourant en « S », « M » et « **I** » soit inscrite dans leur carnet de travail **ou sur la licence**. Un juge d'agility agréé par une OCN de la FCI qui signe les enregistrements dans le carnet de travail peut mesurer les chiens.

A.3 PARCOURS

Un parcours d'agility de la FCI est composé d'obstacles aussi différents que possible. Le chien doit négocier ces obstacles dans le bon ordre et terminer le

parcours dans un délai prédéterminé. La façon dont les obstacles sont placés détermine le degré de difficulté du parcours et la vitesse qui peut être atteinte. Chaque parcours de la FCI doit nécessiter un équilibre entre adresse et vitesse

A.3.1 Général

- Le terrain sur lequel est posé un parcours d'agility de la FCI doit mesurer au moins 20 m x 40 m. L'espace contenant ce terrain doit mesurer au moins 24 m x 40 m. Lorsqu'on utilise deux terrains, il est conseillé d'avoir une cloison fermée entre eux ou de les séparer d'au moins 10 m.
- Le parcours doit avoir une longueur comprise entre 100 m et 220 m et, selon le niveau de l'épreuve, demander aux chiens de franchir au moins 15 obstacles mais pas plus de 22. Au moins 7 obstacles doivent être des sauts. Un jeu d'obstacles standard doit composer au moins 14 haies.
- La distance minimale entre deux obstacles consécutifs, sur la trajectoire du chien **ne doit pas être inférieur à 5 m**. La distance maximale entre deux obstacles consécutifs en ligne droite **ne doit pas être supérieur à 7 m et la distance maximum pour la trajectoire du chien entre deux obstacles consécutifs ne doit pas être supérieure à 9 m**. Les deux distances doivent être mesurées à partir du point nominal où le chien quitte l'obstacle au point nominal où le chien arrive à l'obstacle suivant. Pour les haies ce sont les centres des barres. Pour un tunnel, une zone, un slalom, etc, ce sont les points d'entrée/sortie nominaux de ces obstacles.
- Le conducteur doit pouvoir passer de chaque côté des obstacles. Il doit y avoir au moins 1 m entre chaque obstacle (à l'exception d'un tunnel placé sous la passerelle ou la palissade)
- Le slalom, le pneu, le mur ne peuvent être négociés qu'une seule fois dans le parcours.
- La haie double, le pneu et le saut en longueur doivent toujours être placés de façon à permettre une approche en ligne droite depuis l'obstacle précédent.
- **Le nombre de passage dans un tunnel est limité à 5 au maximum.**
- Les haies doubles ne doivent pas être utilisés en Agility/Jumping 1 de la FCI.
- **Le slalom doit être utilisé sur chaque parcours.**

A.3.2 Conception du parcours de la FCI

La conception du parcours est laissée entièrement à l'imagination du juge, mais le côté naturel de conduite du chien doit changer au moins deux fois.

Un parcours bien conçu permet au chien d'évoluer aisément et de façon fluide, **il doit permettre de tester les différentes compétences et capacités à la fois du chien et du conducteur**. Le but est d'obtenir le juste équilibre entre le contrôle du chien (éviter les fautes sur les obstacles) et la vitesse avec laquelle le parcours peut être négocié.

La position des numéros doit être précise puisqu'elle détermine le côté par lequel l'obstacle doit être négocié (à l'exception d'un tunnel en U où le numéro peut être placé au milieu pour indiquer que l'un ou l'autre côté peut être pris.

Avant le début d'une compétition, le juge doit vérifier les obstacles mis à sa disposition et s'être assuré du respect des normes FCI. Il remet alors le dessin de son parcours au comité organisateur qui le met en place. Le juge contrôle le parcours et en mesure précisément la longueur.

Les parcours doivent être construits à l'aide d'obstacles homologués par la FCI. Lors de la construction du parcours, le juge utilise ces obstacles à sa discrétion. Les obstacles doivent être mis à la disposition du juge :

14 haies avec barres, 1 pneu, 1 mur, 1 passerelle, 1 palissade, 1 balançoire, 1 slalom, 1 saut en longueur, 4 tunnels rigides (1 de ces tunnels doit être de 3 ou 4 m de long). Des zones de contact électroniques peuvent être utilisées.

Un parcours d'agility de la FCI doit comporter 3 différents types d'obstacles à zone (sauf en cas de force majeure) : un maximum de quatre obstacles à zone peut être utilisé dans un parcours Agility 2 ou Agility 3 (à la discrétion du juge).

La différence entre Agility1, Agility2, et Agility3 de la FCI doit jouer sur :

- La longueur du parcours et son degré de difficulté ;
- La vitesse choisie pour déterminer le TPS.

A.3.3 EPREUVES DE LA FCI

Aucun entraînement n'est permis sur le parcours mais les concurrents sont autorisés à reconnaître le parcours sans leur chien avant le début de l'épreuve.

Avant de commencer l'épreuve, le juge peut réunir les conducteurs pour leur expliquer la nature de la compétition, le temps de parcours standard ; le temps de parcours maximum, les critères de notation, et pour leur rappeler les règles.

a) Détermination du temps de parcours standard (TPS)

Lors des compétitions internationales d'agility de la FCI (y compris AWC, EO, JO AWC, C.A.C.I.A.G), le tps est déterminé par le temps du chien le plus rapide avec le moins de pénalités de parcours + 15 % et arrondi à la seconde la plus proche.

Pour les épreuves des compétitions nationales, le TPS (en secondes) peut être déterminé en divisant la longueur du parcours (en mètres) par une vitesse choisie (en m/s).

La vitesse choisie dépend du niveau de la compétition, du degré de difficulté du parcours et de la surface sur laquelle le chien doit courir.

Exemple ; pour un parcours mesurant 160 m de long et pour une vitesse choisie de 4.0 m/s le TPS est 40 secondes (160/4.0)

b) Détermination du temps de parcours maximum (TPM)

Le TPM est déterminé en divisant la longueur du parcours par **2.5 m/s** en agility et **3.0 m/s** en jumping

c) Déroulement d'une épreuve

Le conducteur ne doit pas démarrer le chien avant que le juge n'ait indiqué qu'il est prêt. Si le chien est toujours en laisse, celle-ci et le collier sont retirés. Pour des raisons de sécurité, mes chiens ne doivent jamais porter de collier pendant une épreuve. Le conducteur ne doit rien tenir dans les mains pendant une épreuve.

Le conducteur est autorisé à se positionner n'importe où sur le parcours. Le chronométrage commence dès que le chien franchit la ligne de départ. Une variété de commandes et de signaux sont autorisés pendant le parcours.

Le conducteur doit s'assurer que le chien négocie les obstacles dans l'ordre correct sans toucher ni le chien, ni les obstacles. Le conducteur ne doit pas négocier les obstacles lui-même (ni par-dessus, ni par-dessous).

Le parcours est terminé et le temps s'arrête lorsque le chien franchit la ligne d'arrivée en négociant le dernier obstacle dans la bonne direction. le conducteur met le chien en laisse et quitte le terrain.

Le conducteur et le chien sont sous la supervision du juge dès qu'ils entrent sur le terrain jusqu'à ce qu'ils l'aient quitté tous les deux.

A.4 OBSTACLES DE LA FCI

Les obstacles agréés par la FCI sont :

<u>Sauts</u>	<u>Zones</u>	<u>Autres</u>
- Haies	- Passerelle	- Tunnel rigide
- Mur	- Balançoire	
- Pneu	- Palissade	- Slalom
- Saut en longueur		

Les obstacles ne peuvent en aucun cas présenter un danger pour les chiens. Ils doivent être conformes aux spécifications suivantes et aux dessins en annexe.

La couleur des zones de contact ne doit pas être blanche, noire ou brune. Les zones de contact électroniques peuvent être utilisées comme information pour le juge uniquement.

Haies : a) Haie simple

Hauteur : L : 55 à 60 cm – I : 45 à 50 cm -M : 35 à 40 cm – S : 25 à 30 cm

Largeur : minimum 120 cm -maximum 130 cm

Les haies sont mises en place avec une barre en bois ou matériau synthétique sûr ; le métal n'est pas autorisé. Les barres d'un diamètre de 3 à 5 cm, doivent présenter au moins trois segments de couleurs contrastées.

Largeur d'une aile : minimum 40 cm-maximum 60 cm

Le montant intérieur de l'aile doit être d'au moins 1 m de haut.

Le début de la partie de l'aile inclinée vers l'extérieur doit être d'au moins 75 cm de hauteur. Les deux ailes d'une haie ne doivent pas être raccordées ou fixées l'une à l'autre.

Les ailes de forme rectangulaires ou triangulaires en sont pas autorisées ; les ailes pleines ne sont pas autorisées non plus.

Les chiens ne doivent pas pouvoir passer sous ou à travers une partie quelconque de l'aile.

Aucune pièce (support de barres) amovible ou permanent, ne doit dépasser du montant intérieur de l'aile

b) haie double (oxer)

Deux haies simples (comme ci-dessus) peuvent être placées ensemble pour former une haie double. Les barres sont placées de façon ascendante avec une différence de hauteur de 15 à 25 cm. La barre sur la haie arrière doit être 10 à 20 cm plus longue que la barre sur la haie avant. **Une barre « détachable » ou « aimantée »** peut être utilisée.

Hauteur : L : 55 à 60 cm- **I : 45 à 50 cm** – M : 35 à 40 cm- S : 25 à 30 cm

Largeur : minimum 120 cm, maximum 130 cm

La profondeur totale ne doit pas dépasser : L : 50 cm, **I : 45 cm** , M : 40 cm, S : 30 cm

Aucune pièce (support de barre) amovible ou permanente de doit dépasser du montant intérieur de l'aile


Mur :

Hauteur : L : 55 à 60 cm – **I : 45 à 50 cm**, M : 35 à 40 cm, S : 25 à 30 cm

Largeur : minimum 120 cm, maximum 130 cm

Profondeur : environ 20 cm à la base et au moins 10 cm au sommet

Le mur est constitué d'éléments séparés. Les murs télescopiques ne sont pas autorisés. 3 à 5 éléments amovibles sont posés sur la partie supérieure, la base et les côtés de ces éléments amovibles doivent être fermés.

La forme des éléments amovibles : , **Ces éléments ont une forme demie arrondie (voir exemple). La profondeur doit être identique**

aux autres éléments amovibles du mur

Les colonnes doivent avoir une hauteur de 100 à 120 cm et ne doivent pas être raccordées aux éléments du mur.

La largeur et la profondeur des colonnes : minimum 20 cm -maximum 40 cm. Si les colonnes sont rondes, leur diamètre doit être de 30 à 40 cm

Pneu : SANS CADRE

Diamètre de l'ouverture : de 50 à 60 cm

Hauteur de l'axe par rapport au sol : L : 80 cm – I : 70 cm - M et S : 55 cm

Largeur du pneu : minimum 8 cm – maximum 12 cm

Le pneu doit être ouvrant, se détachant en 2 ou 4 parties lorsqu'une force équivalente à un poids de 8 kg est exercé sur lui.

Le pneu doit avoir une forme constante et fabriqué avec un matériau absorbant les chocs.

Deux montants de chaque côté du pneu le maintiennent en position (hauteur). La construction doit assurer une stabilité suffisante pour éviter que l'obstacle ne se renverse trop facilement. Les montants ne doivent pas dépasser le haut du pneu

Saut en longueur :

Un saut en longueur est composé de 2 à 4 éléments. La longueur totale est :

L : 120 à 150 cm (4 éléments)

I : 90 à 110 cm (3 à 4 éléments)

M : 70 à 90 cm (3 éléments)

S : 40 à 50 cm (2 éléments)

Largeur du saut en longueur : 120 cm à l'avant, éventuellement 150 cm à l'arrière

Les éléments sont placés par ordre de hauteur croissant. Hauteur de l'élément le plus bas = 15 cm, Hauteur de l'élément le plus haut = 28 cm. Profondeur de chaque élément = 15 cm

L'angle d'inclinaison des éléments doit être tel que le bord avant de chaque élément ne soit pas plus haut que le bord arrière de l'élément précédent.

Toutes les planches (mais pas nécessairement les pieds) du saut en longueur du saut en longueur doivent être en bois ou en matière synthétique sûre (métal non autorisé).

Les piquets d'angles, hauteur de 120 à 130 cm- diamètre 3 à 5 cm doivent être placés aux quatre coins de façon indépendante des éléments. Les sommets de ces piquets doivent être recouverts pour protéger le chien et le conducteur si nécessaire. Les piquets marqueurs en sont pas considérés comme faisant partie de l'obstacle , ils ne sont qu'une aide au jugement.

Passerelle :

Hauteur minimum 120 cm – maximum 130 cm

Longueur de la planche et des rampes : minimum 360 cm – maximum 380 cm. Largeur de la planche et des rampes : 30 cm

Zones de contact : les derniers 90 cm du bas de chaque rampe doivent avoir une couleur différente (sur les côtés aussi)

La surface de l'obstacle doit être antidérapante. Chaque rampe doit avoir des liteaux antidérapants à intervalles réguliers (environ tous les 25 cm) pour éviter au chien de glisser et faciliter la montée, mais pas à moins de 10 cm du début d'une zone de contact. Ces liteaux doivent avoir une largeur de 2 cm et une épaisseur de 0.5 à 1 cm. Ils ne doivent pas présenter de bords tranchants.

Le bas de la zone de contact doit être rempli (pas d'écart par rapport au sol) et pas trop aplati (pas d'arêtes vives).

Les pieds de la passerelle ne doivent pas dépasser le haut de l'obstacle.

Les pieds et autres structures de soutien ne doivent pas empêcher le tunnel d'être placé en toute sécurité sous la passerelle.

Balançoire :

Hauteur : 60 cm mesurée du sol au haut de la planche à l'axe de basculement central. L'axe de basculement de la balançoire ne doit pas être à plus de 10 cm sous le haut de la planche.

Longueur de la planche : minimum 360 cm – maximum 380 cm

Largeur de la planche : 30 cm

Zones de contact : comme pour la passerelle.

Les extrémités de la planche ne doivent être dangereuses ni pour le chien ni pour le conducteur. Le bas de la zone de contact doit être rempli (pas d'écart par rapport au sol) et pas trop aplati (pas d'arêtes vives).

L'obstacle doit être stable et la surface doit être antidérapante. Cependant les liteaux antidérapants ne sont pas autorisés. La balançoire doit être correctement équilibrée (ne basculer ni trop vite ni trop lentement) et permettre aux petits chiens de la faire basculer sans problème.

Vérification : Le basculement doit avoir lieu en 2 à 3 secondes lorsqu'un poids de 1 kg est placé au centre de la zone de contact descendante. Si ce n'est pas le cas, des ajustements doivent être effectués.

Palissade :

Hauteur : le sommet des deux rampes doit être à 170 cm du sol pour tous les chiens

Longueur des rampes : minimum 265 cm – maximum 275 cm

Largeur des rampes : 90 cm minimum, qui peut être augmentée en bas à 115 cm

Zones de contact : Les derniers 106 cm du bas de chaque rampe doivent avoir une couleur différente (sur les côtés aussi).

La surface de l'obstacle doit être antidérapante. Chaque rampe doit avoir des liteaux antidérapants à intervalles réguliers (environ tous les 25 cm) pour éviter au chien de glisser et faciliter la montée, mais pas à moins de 10 cm du début d'une zone de contact. Ces liteaux doivent avoir une largeur de 2 cm et une épaisseur de 0.5 à 1 cm. Ils ne doivent pas présenter de bords tranchants.

Le bas de la zone de contact doit être rempli (pas d'écart par rapport au sol) et pas trop aplati (pas d'arêtes vives).

Le haut de la palissade ne doit présenter aucun danger pour le chien et doit être couvert si nécessaire.

Les structures de support ne doivent pas empêcher le tunnel d'être placé en toute sécurité sous la palissade.

Tunnel rigide :

Diamètre : 60 cm – Longueur 300 à 600 cm

Le tunnel doit être flexible et il est recommandé qu'il soit fabriqué à partir d'un matériau à surface uniforme et de couleur claire.

Les tunnels rigides doivent toujours être tirés à leur longueur maximale.

Lors de la fixation du tunnel, le bandeau ou la sangle doit suivre les contours du tunnel, sans le déformer et sans réduire son diamètre.

Le nombre minimum de sacs de lestage pour assurer la sécurité du tunnel est de 1 sac/mètre (c'est-à-dire 6 sacs pour un tunnel de 6 mètres)

Slalom :

Nombre de piquets : 12

Les piquets sont rigides et ont un diamètre de 3 à 5 cm. La hauteur des

Piquets est de 100 à 120 cm et ils sont placés à 60 cm l'un de l'autre (mesuré entre les piquets).

Les piquets doivent être en bois ou en matériau synthétique sûr ; le métal n'est pas autorisé.

La base du slalom ne doit pas dépasser 0.8 cm en épaisseur au total (cadre plus supports latéraux. Les supports qui maintiennent les piquets en place doivent être solidement fixés à la base et ne pas dépasser 10 cm de haut. Les pieds latéraux de la base ne doivent pas être sur le trajet normal du chien.

Départ et Arrivée :

Si un chronomètre électronique est utilisé, l'équipement doit être placé aussi près que possible du premier et du dernier obstacle : il définit les lignes de départ et d'arrivée. Sinon le premier et le dernier obstacle définissent les lignes de départ et d'arrivée.

Si un chien passe à côté du premier obstacle, il est pénalisé d'un refus et le chronométrage manuel commence dès que le chien passe la ligne de départ (c'est la ligne du premier obstacle s'étendant des deux côtés jusqu'aux limites du terrain).

Il doit y avoir suffisamment de place (au moins 6 m) pour que le chien puisse sauter de façon naturelle au départ et à l'arrivée.

Le premier et le dernier obstacle peut être n'importe quel saut (haie, mur, pneu ou saut en longueur).

S'il n'est pas possible de placer le système de chronométrage électronique de façon sécuritaire sur le mur, pneu ou saut en longueur, alors l'obstacle en question doit être une haie (le premier obstacle doit être une haie simple alors que le dernier obstacle peut être soit une haie simple soit un oxer)

A.5 JUGEMENTS

Aucun COC Nurrent ne peut contester la décision du juge. Ses décisions sont définitives.

Des pénalités sont encourues pour :

- Ne pas négocier correctement le parcours.
- Ne pas terminer le parcours dans le TPS

A.5.1 PENALITES

a) Pénalités de temps

Le temps de parcours doit être mesuré avec une précision de 0.01 secondes. Si ce temps dépasse le TPS, les pénalités de temps sont égales à ce dépassement.

b) Pénalités de parcours

Les pénalités de parcours sont appliquées par multiples de 5 (1 faute ou 1 refus = 5 points de pénalité)

un conducteur qui gagne un avantage en touchant son chien ou un obstacle sera pénalisé d'une faute : 5 points à chaque fois que cela se produit.

Les pénalités suivantes sont relatives à l'obstacle que le chien doit négocier

b.1) Tombés

Lors de la négociation d'un obstacle, une faute est comptée chaque fois qu'une partie quelconque de l'obstacle (barre, aile, tuile..) est renversée

(5 points)

b.2) Refus

Est pénalisé d'un refus (5 points) : exemple :

un chien qui s'arrête devant un obstacle ;

un chien qui se détourne d'un obstacle ou passe à côté ou passe sous une barre, un chien met une patte ou la tête dans un tunnel et en ressort, un chien qui enjambe un tunnel ou une aile de saut, un chien qui prend le saut en longueur par le côté, un chien qui passe sous un obstacle à zones ou qui saute par-dessus.

Un chien ne peut être pénalisé d'un refus (s'arrête devant un obstacle, se détourne d'un obstacle ou passe à côté d'un obstacle) que lorsqu'il arrive du côté par lequel l'obstacle doit être négocié.

b.3) Zones de contact

Sur la palissade et la passerelle, le chien doit obligatoirement poser une patte ou au moins une partie de la patte sur la zone de descente. Sur la balançoire le chien doit obligatoirement poser la patte ou une partie de la patte sur les zones de contact aussi bien à la montée qu'à la descente. Chaque manquement est pénalisé d'une faute (5 points). Le chien est considéré comme ayant quitté l'obstacle lorsque ses quatre pattes sont sur le sol.

Les refus doivent être corrigés : ne pas le faire entraîne l'élimination.

Autres fautes : les tombés ou manquement d'une zone de contact, le chien est pénalisé mais continue son parcours.

A.5.2 PENALITES SPECIFIQUES A CERTAINS OBSTACLES

Chaque tentative de négocier un obstacle doit être jugé

a) Haie double

Jugée de la même manière qu'une haie simple

b) Pneu ouvrant

Si le pneu s'ouvre lorsque le chien le refuse : élimination

Si le pneu s'ouvre quand le chien passe : 1 faute (5 points)

c) Saut en longueur

Passer à côté, sauter d'un côté à l'autre ou ne pas traverser l'obstacle complet est pénalisé d'un refus (5 points).

La chute d'un des éléments est pénalisé d'une faute (5 points). Aucun autre contact avec l'obstacle n'est pénalisé.

Le chien ou le conducteur ne sont pas pénalisés lorsqu'ils touchent ou

renversent l'un des piquets marqueurs du saut en longueur, même si cela provoque la chute d'un des éléments.

d) Passerelle

Le chien doit toucher la rampe montante avec quatre pattes sinon c'est une élimination.

Le chien qui descend de l'obstacle avant de toucher des quatre pattes la rampe descendante est pénalisé d'un refus (5 points).

e) Balançoire

Le chien qui saute de l'obstacle avant de passer l'axe de basculement avec quatre pattes est pénalisé d'un refus (5 points). La balançoire doit toucher le sol avant que le chien ne la quitte, sinon il est pénalisé d'une faute (5 points).

f) Palissade

Le chien doit toucher la rampe montante avec quatre pattes sinon c'est une élimination.

Le chien qui descend de l'obstacle avant de toucher des quatre pattes la rampe descendante est pénalisé d'un refus (5 points).

Le chien qui a dépassé le haut de la palissade et touche le sol avant d'avoir touché la rampe descendante est éliminé.

g) Tunnels

Lorsqu'on approche de l'obstacle par le côté, toute tentative incorrecte de négocier le tunnel (par exemple, en sautant par-dessus) est pénalisée d'un refus

h) Slalom

Le premier piquet doit être à gauche du chien, le second à droite et ainsi de suite.

Chaque entrée incorrecte est pénalisée d'un refus, même lorsque le chien aborde l'obstacle par le côté (5 points). Pour les autres erreurs, le chien n'est pénalisé qu'une seule fois avec une faute (5 points).

Chaque erreur doit être corrigée immédiatement ou bien le chien peut renégocier le slalom depuis le début.

Remonter le slalom à l'envers (plus de 2 portes) entraîne l'élimination.

L'obstacle doit être franchi correctement avant la négociation de l'obstacle suivant.

A.5.3 ELIMINATION

- Incorrection envers le juge
- Brutalité envers son chien
- Dépassement du TPM
- Trois refus
- Prendre ou toucher des obstacles hors séquence (y compris passer en-dessous ou au-dessus d'un obstacle ; cependant, passer sous la palissade ou la passerelle est autorisé pour le chien en cas de refus d'un tunnel placé sous l'obstacle).
- Prendre un obstacle dans le mauvais sens
- Si le chien fait tomber/ détruit un obstacle avant de le négocier, **ou s'il doit le reprendre plus tard dans le parcours de telle façon** qu'il ne puisse plus le faire correctement.
- Si le conducteur fait tomber /détruit un obstacle
- Le conducteur négocie un obstacle lui-même, le traverse, passe par-dessus ou par-dessous.
- Si le conducteur tient quelque chose dans la main
- **Le conducteur démarre ou arrête le chronomètre électronique**
- Le conducteur replace le chien au départ après avoir franchi la ligne de départ (sauf sur ordre du juge)
- Le chien porte un collier
- Le conducteur se retire du ring (sauf si le juge lui demande)
- Le chien s'oublie, quitte le terrain ou n'est plus sous contrôle.
- Le chien mordille constamment le conducteur.
- Démarrer le parcours avant que **le juge ait donné l'ordre du départ.**
- **Le conducteur s'entraîne sur le parcours avant ou après son passage.**

Remarque : si le parcours est construit de telle façon qu'après avoir franchi la ligne d'arrivée, le chien prend un autre obstacle, ce n'est pas considéré comme une élimination.

Lorsqu'ils sont éliminés, le conducteur et le chien doivent quitter le ring le plus rapidement possible, à moins que le juge n'en décide autrement.

L'élimination doit être clairement indiquée (sifflet, etc) par le juge.

Le juge doit résoudre tous les cas non prévus et cela de façon cohérente.

A.5.4 FORCE MAJEURE

Dans des circonstances indépendantes de la volonté du conducteur (par exemple obstacle que le vent fait tomber, un obstacle qui bouge) le juge peut arrêter le conducteur et, lorsque l'obstacle a été remis en état, faire repartir le chien depuis le début. Toutes les pénalités reçues avant que le chien ait été arrêté s'appliquent toujours. Jusqu'à ce point, aucune autre pénalité n'est donnée. Cependant, le conducteur doit renégocier le parcours au mieux de sa capacité. Les pénalités supplémentaires ne sont encourues qu'à partir de l'endroit où le conducteur a été arrêté.

A.6 RESULTATS

Le classement se fait en tenant compte :

- 1 Du total des pénalités (pénalités de parcours + pénalités de temps)
- 2 En cas d'égalité du total des pénalités le chien le plus rapide est classé en premier

Exemple : avec TPS = 60 secondes

Dossard	Pénalités Parcours	Temps réalisé	Pénalités de temps	Pénalités totales	Classement
7	5	58.71	0	5.00	2
12	0	65.00	5	5.00	3
18	5	57.25	0	5.00	1
4	0	68.32	8.32	8.32	4
15	10	59.17	0	10.00	5
2	5	65.00	5	10.00	6

A.7 ORGANISATION D'UNE COMPETITION INTERNATIONALE DE LA FCI

Les clubs qui souhaitent organiser un cOCNours international d'agility de la FCI doivent :

1. Avoir un terrain d'au moins 20 x 40 m
La surface ne doit présenter aucun danger pour les chiens ou les conducteurs (Pas de verre cassé, de clous, de nids de poule, etc)
2. Nommer un juge agréé par l'Organisation Canine Nationale et la FCI pour officier.
Par ailleurs un juge assistant peut être engagé si les organisateurs le jugent nécessaire pour aider le juge. Le juge assistant peut être autorisé à juger des obstacles spécifiques ou une partie du parcours pré déterminée par le juge principal.
Pour toutes les décisions qui seront prises ce seront celles du juge principal qui primeront.
3. Prévoir les personnes nécessaires au bon déroulement de la compétition, à savoir :
 - un assistant de terrain qui note les pénalités signalées par le juge, de sorte que le juge n'ait pas à quitter des yeux le chien qui évolue.
 - deux chronométreurs (1 officiel + 1 contrôle de sécurité).
 - deux commissaires de terrain chargés de la remise en place des obstacles.
 - deux secrétaires (minimum) en charge d'établir le classement, de l'afficher et de remplir les carnets de travail.
 - un commissaire aux cOCNourts pour faire entrer et sortir les cOCNourts du terrain.
 - une équipe (6 personnes) pour mettre en place le parcours selon les

instructions du juge

4. Les obstacles ainsi que la précision et le positionnement de tout chronométrage électronique doivent être conformes à ce règlement d'agility de la FCI.

A.8 CONDITIONS D'ADMISSIBILITE AUX EPREUVES

Il y a deux sortes d'épreuves :

- Les épreuves d'agility internationales FCI
- Les épreuves d'agility nationales OCN/FCI

A.8.1 Les épreuves d'Agility internationales FCI

Les chiens de toutes races de plus de **24 mois** inscrits dans un « Livre des Origines » ou annexes reconnus par la FCI. Ils doivent être identifiés (tatouage ou puce). Les propriétaires/conducteurs doivent être membres d'un club d'une Organisation Canine Nationale (OCN) affilié à la FCI.

Les concurrents doivent avoir un carnet de travail ou une licence, délivré par leur OCN où seront notés les résultats des épreuves.

Les chiennes en chaleur sont autorisées à participer aux compétitions internationales de la FCI.

Le C.A.C.I.A.G de la FCI n'est décerné que dans les compétitions internationales de la FCI.

Les compétitions internationales d'agility se déroulent selon le règlement d'agility de la FCI.

Il y a deux épreuves officielles :

- AGILITY FCI : avec les zones de contact
- JUMPING FCI : sans les zones de contact

Ces épreuves sont divisées en trois niveaux :

a) Agility et Jumping FCI 1
Pour les chiens débutants

b) Agility et Jumping FCI 2
Réservé aux chiens qui ont atteint les exigences nationales pour passer du niveau 1 au niveau 2 (par exemple classé 3 fois avec un parcours sans faute dans une épreuve Agility 1)

c) Agility et Jumping FCI 3
Réservé aux chiens qui ont atteint les exigences nationales pour passer au niveau 3 (par exemple classés trois fois, sans faute dans les trois premiers d'une épreuve Agility 2)

La relégation est possible selon les règlements de l'OCN-FCI.

Les règles s'appliquent à toutes les catégories -S,M, I et L, étant donné que les obstacles satisfont aux spécifications définies pour chaque catégorie.

Les résultats obtenus lors des épreuves officielles sont consignés dans le carnet de travail ou dans un enregistrement associé à la licence du chien et permettent la qualification aux championnats nationaux ainsi qu'aux championnats du monde de la FCI, dans la mesure où les critères établis par les OCN-FCI sont remplis.

A.8.2 EPREUVES NATIONALES D'AGILITY DES OCN FCI

Tous les chiens de plus de 18 mois avec ou sans pedigree.

Les chiens sont identifiés (tatouage ou puce), les propriétaires/conducteurs sont membres d'un club appartenant à une OCN affiliée à la FCI.

Les concurrents doivent avoir un carnet de travail ou une licence délivrés par leur OCN en cours de validité où seront notés les résultats des épreuves.

Laissées à l'initiative de chaque pays, ces épreuves devraient rester dans l'esprit de l'agility et assurer la sécurité des chiens et des conducteurs. L'OCN FCI peut appliquer les règles d'agility FCI ou avoir des règles nationales distinctes. Si des règles distinctes sont établies, l'OCN FCI devrait essayer de suivre au plus près les règles FCI.

Les règles nationales peuvent déterminer les classes et les catégories, les critères selon lesquels les chiens montent ou descendent entre les niveaux et d'autres spécificités nationales éventuelles.

A.8.3 INTERDICTIONS

Ne peuvent pas participer :

- Les chiennes en gestation
- Les chiens apparemment malades, blessés, ou physiquement inaptes.
- Les chiens dopés

Les chiens venant d'une région infectée par la rage ou s'y rendant doivent avoir un certificat d'inoculation valable contre la rage.

Les compétiteurs/chiens doivent justifier de leur appartenance à un club affilié à une OCN reconnue par la FCI et de leur participation à des compétitions officielles dans leur propre pays.

Concourir dans un pays étranger alors que le concurrent a perdu le droit de concourir dans son propre pays devrait conduire à une action disciplinaire de la part de sa propre OCN FCI.

Une bonne conduite et une tenue correcte sont exigées des concurrents.

Tout acte de brutalité envers son chien sera sévèrement sanctionné et la disqualification sera immédiate. Une plainte peut également être déposée contre le conducteur.

Le club organisateur a le droit de refuser toute inscription.

. CHAMPIONNATS DU MONDE D'AGILITY FCI

B CHAMPIONNAT DU MONDE D'AGILITY FCI

B.1 ORGANISATION

Les Championnats du Monde d'Agilité FCI sont organisés chaque année. Les gagnants remportent le titre 'FCI' Champion(s) du Monde d'Agility

Tout membre de la FCI souhaitant organiser les « Championnats du Monde d'Agility FCI » doit postuler cinq ans auparavant. Les candidatures doivent être envoyées au président du Comité Agility de la FCI. En règle générale, la date des Championnats du Monde FCI est le premier week-end d'octobre. Le Comité d'Agilité de la FCI doit approuver tout écart par rapport à cette date. Les demandes doivent inclure les détails suivants :

- Nom du membre de la FCI, y compris le nom et l'adresse du responsable de l'événement.
- Lieu où l'événement est prévu.
- Description et plan des installations et du lieu choisis pour l'événement ainsi que les

Ressources disponibles.

- Confirmation que tout sera réalisé selon les spécifications de la FCI Championnats du monde.

Le Championnat du Monde d'Agilité FCI est un événement dans lequel les meilleures équipes des pays membres de la FCI participent. Le pays organisateur devrait donner à cet événement le prestige qui sied au Championnat du monde de la FCI.

Le pays d'accueil fournit tout l'équipement nécessaire. Il est responsable de la réception de tous les invités, les concurrents et les officiels.

Pour créer une bonne ambiance, qui contribue au succès de l'événement, il faut tenir compte de l'utilisation d'un bon commentateur pendant l'événement. Les médias (presse, radio, télévision, etc.) devraient être contactés pour assurer la publicité nécessaire pour attirer un grand nombre de spectateurs et ainsi promouvoir FCI Agility et le chien de race.

Le pays organisateur n'est responsable que devant la FCI de l'organisation pratique et il doit prendre les mesures appropriées pour assurer le bon déroulement de l'événement.

Au moins 6 mois avant l'événement, le délégué FCI organisateur doit inviter les autres délégués FCI et donner la date et le nombre maximal d'entrées ; il devrait également demander aux pays de fournir des tenues identiques pour leurs équipes.

Le comité d'agility de la FCI nomme un représentant qui veille à ce que le règlement des championnats du monde FCI soit respecté par l'organisateur FCI-NCO et que les règles et règlements de FCI Agility seront strictement appliqués.

L'organisateur doit fournir un programme du concours au représentant du comité agility de la FCI.

B.2 EPREUVES

Les épreuves sont jugées conformément aux règles et règlements de la FCI. Ils se déroulent dans un ring de 24 x 40 m. Quatre juges reconnus par la FCI (deux du pays hôte) officient.

Les Championnats du Monde d'Agilité FCI se composent de :

a) 2 épreuves « individuels »

- agility avec les zones de contact.
- jumping sans les zones de contact.

Les parcours ne doivent contenir que les obstacles approuvés.

Les deux résultats additionnés déterminent le gagnant, qui est appelé le « Champion du monde agility de la FCI »

En cas d'égalité (pour la première place uniquement), un second tour est organisé sur un autre parcours.

b) 2 épreuves « en équipe »

- agility avec les zones de contact.
- jumping sans les zones de contact.

Les parcours ne doivent contenir que les obstacles approuvés.

Chaque pays participant est autorisé à inscrire une équipe, composée de 4 chiens par catégorie (un chien ne peut être inscrit que dans une seule équipe). Les deux résultats (agility et jumping) des 3 meilleurs chiens de chaque équipe sont additionnés pour déterminer l'équipe gagnante. L'équipe gagnante s'appelle la « FCI Agility World Champion Team ».

Après chaque course – individuelle et en équipe – le numéro de puce du chien sera vérifié.

Chien blanc

Avant que les maîtres ne reconnaissent le parcours, le juge fait passer un chien blanc (qui ne participe pas à la compétition) pour vérifier le parcours. Cela se produit dans chaque catégorie.

Procédure pour le départ

Une fois que le juge a signalé au concurrent qu'il est prêt à commencer, le concurrent a 15 secondes pour démarrer son chien après quoi le chronomètre démarre automatiquement.

B.3 ENGAGEMENTS

Pour les Championnats du Monde d'Agilité de la FCI, les pays affiliés à la FCI (ou ceux qui ont un contrat comme l'AKC, le CKC et le Kennel Club du Royaume-Uni) sont autorisés à sélectionner des équipes selon les règles suivantes :

- Les propriétaires et les conducteurs doivent avoir la nationalité du pays ou doivent avoir leur résidence permanente dans le pays pour lequel le chien concourt. C'est au délégué de chaque pays de décider comment déterminer le statut résidentiel du propriétaire et du conducteur. En cas de double nationalité, il peut choisir l'un ou l'autre pays sans restriction : cependant, il ne peut concourir que pour un seul pays.
- Le chien doit avoir été inscrit au livre généalogique/annexe du pays pour lequel il concourra au minimum 6 mois avant le championnat du monde.
- Chaque maître est autorisé à concourir avec un maximum de quatre chiens
- Le chien doit être âgé de 24 mois ou plus le jour de la compétition pour être admissible à participer.

En cas de difficultés, elles doivent être transmises au Conseil général de la FCI.

Chaque pays peut inscrire les nombres de chiens suivants :

- Compétitions « individuelles » : 12 chiens, « L », « I », « M » ou « S » (maximum 6 dans une catégorie).
- Compétitions par équipes : 1 équipe composée de 4 chiens par catégorie, « L », « M », « I » et « S ».

Note : Les gagnants (même chien et maître-chien) en « individuel » (L – I – M – S) du précédent championnat du monde seront sélectionnés automatiquement afin qu'ils puissent défendre leur titre. Ces chiens vont s'ajouter au nombre de chiens autorisés pour leur pays.

Pour se qualifier en tant que compétiteur pour les Championnats du Monde FCI, les chiens doivent avoir un pedigree reconnu par la FCI et avoir participé à un essai officiel FCI Agility 2 ou Agility 3.

Les coachs peuvent avoir d'autres critères. Ils doivent envoyer les formulaires d'inscription, dûment remplis et signés, au comité organisateur avant la date de clôture. Ils doivent, en même temps, nommer un « chef d'équipe » ou un entraîneur qui sera responsable de l'équipe devant le comité d'organisation

B.4 ÉQUIPEMENT DE RING

Deux parcours d'agility complets, chacun composé des obstacles suivants :

14 haies avec barres (le diamètre des barres doit être de 4 à 5 cm), 1 pneu, 1 mur, 1 passerelle, 1 palissade, 1 balançoire, 1 slalom, 1 saut en longueur, 4 tunnels tubulaires (l'un d'eux doit être de 3 à 4 m long). Des zones de contact électroniques peuvent être utilisées.

Le délégué responsable de l'événement doit vérifier que les obstacles sont corrects.

B.5 CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

Chaque chien est soumis à un contrôle vétérinaire avant le début de la compétition. Le certificat contre la rage est vérifié. Les chiens en provenance ou se rendant dans une région infectée par la rage doivent avoir un certificat sanitaire valide délivré par leur vétérinaire.

Les chiennes en gestation ou les chiens malades ou blessés ne sont pas autorisés à concourir. Les chiennes en chaleur sont autorisées à concourir ; elles passent dans l'ordre attribué.

B.6 LIVRET OU LICENCE

Chaque chien doit avoir un carnet de travail ou une licence, qui est remis au comité d'organisation avant le début de la compétition.

B.7 JUGES

Le Comité d'Agility de la FCI nomme quatre juges qualifiés (dont deux doivent provenir de deux pays différents du pays organisateur), reconnus par la FCI. Les quatre juges nommés sont responsables pour juger les parcours.

Le juge principal aura la responsabilité globale sur son parcours et aura la décision finale. Toutefois, le juge principal est libre de demander l'avis du juge adjoint sur n'importe quel point. Le juge principal et son juge adjoint devraient travailler ensemble en équipe pour s'assurer que toute erreur évidente dans le jugement peut être évitée.

Le juge adjoint doit garder un œil sur le chien et si quelque chose d'évident n'a pas été vu par le juge principal il doit l'en informer immédiatement permettant ainsi de prendre la bonne décision.

Les décisions du juge sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Les dépenses des juges sont définies dans le cahier des charges de la FCI pour le championnat du monde de l'agility FCI. L'organisateur doit fournir au juge étranger un interprète dans l'une des quatre langues FCI (Français, anglais, allemand ou espagnol).

Les chiens inscrits dans les catégories Intermédiaire, M et Small sont mesurés aux Championnats du Monde par trois juges de mesure, nommés par la commission FCI Agility.

Un chien enregistré dans une mauvaise catégorie sera retiré de la compétition

B.8 CAHIER DES CHARGES

Le comité d'organisation doit respecter les règles de la FCI qui déterminent toutes les tâches et responsabilités et doit les faire appliquer correctement.

Seule la version en anglais est la version authentique.

Les modifications en rouge dans le texte ont été approuvés par le comité général de la FCI

Le nouveau règlement entre en vigueur le 1 er janvier 2023.